

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 juillet 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
M. Clément Gignac, conseiller
Mme Diane Guérard, conseillère
M. Claude Lessard, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Demande de dérogation mineure pour le 10 chemin Thomas-Maher ;
8. Rapport du Club Nautique St-Louis ;
9. Rapport du Comité en environnement ;
10. Suivi de la signature du registre référendaire ;
11. Autres sujets ;
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que soumis en laissant le point 11 ouvert pour d'autres sujets.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-056-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté en laissant le point 14 ouvert.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017. Une correction est apportée au point 12 soit de reporter les deux dernières phrases au point 13 *Demande du règlement d'emprunt*.

CA-057-2017 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2017 est adopté avec la correction mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2017 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2017 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2017.

CA-058-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juin 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2017.

CA-059-2017 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose aux membres du conseil son rapport mensuel pour le mois de juin 2017. Douze (12) permis et certificats ont été émis pour un montant total de 160 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-060-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Demande de dérogation mineure pour le 10, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier explique la demande de dérogation mineure qui a été étudiée lors de la dernière séance du CCU. La recommandation des membres du CCU est à l'effet de refuser la présente demande puisqu'elle ne respecte pas la réglementation et qu'elle empiète en partie dans la marge de construction arrière. De plus le propriétaire peut revoir les dimensions de la piscine ou la placer ailleurs sur son terrain.

Suite à cette recommandation, le conseil en vient à la conclusion de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction de cette piscine.

CA-061-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil convient de ne pas acquiescer à la demande de dérogation mineure pour le 10, chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

8. Rapport Club Nautique St-Louis

M. Diane Guérard fait un résumé des activités du Club Nautique St-Louis pour la première moitié de l'été. Actuellement il y a 90 jeunes inscrits au Club. Tout se passe très bien et il y a une bonne équipe de moniteurs et Frédéric Lachance et Marie-Michèle Aubé font un excellent travail.

9.- Rapport du Comité en environnement

M. Claude Lessard mentionne qu'il aimerait qu'on puisse devenir membre du *RAPPEL Coop de solidarité en protection de l'eau*. C'est un organisme de la région de l'Estrie qui détient beaucoup de documentation concernant les différents plans d'eau et mesures à prendre pour leur protection. En étant membre, on peut aller piger dans leur banque de documents. Le coût pour devenir membre est de 200 \$. Le Conseil est d'accord.

CA-062-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil convient de devenir membre de RAPPEL Coop de solidarité en protection de l'eau dont le coût est de 200 \$.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Myriophylle à épi

M. Claude Lessard explique que les gens qui désirent vivre ici le choisissent pour la présence du lac. On a appris dans les journaux que plusieurs lacs ont été contaminés par la myriophylle à épi et que celle-ci peut être transportée par différents types d'embarcations. Le Comité en environnement regardait la pertinence que les trois villes riveraines puissent se concerter via les trois maires pour arriver à un consensus afin d'implanter un système de lavage de bateaux. Monsieur le Maire signale qu'il y a eu rencontre avec les trois villes et le sujet a été abordé. Mais comment le contrôler; il n'y a pas d'endroit pour faire le lavage des bateaux. Il faudrait essayer de passer par la MRC pour avoir un accès au lac pour installer un tel système. Quant à la démarche avec Transport Canada, on nous a indiqué que ça pouvait prendre cinq ans pour avoir des développements.

La renouée du Japon

M. Lessard a fait des démarches pour trouver des solutions pour éradiquer cette plante envahissante. Sept colonies ont été répertoriées sur le chemin Thomas-Maher. Parmi les alternatives considérées, la façon d'éradiquer cette plante serait d'effectuer une coupe hâtive, répétitive et un traitement chimique. Ça peut prendre 3 à 5 ans pour l'éradiquer complètement mais ça n'entraîne pas de dépenses très onéreuses.

Journal Le Tour du Lac

M. Lessard réitère la demande de son comité à l'effet de transmettre le journal par courriel afin d'éviter l'utilisation du papier et de réduire les coûts. Il faudrait informer les citoyens que le journal sera accessible sur notre site web à moins qu'ils fassent une demande écrite pour le recevoir en version papier.

Rapport de la CBJC

M. Lessard demande que les rapports d'études en environnement réalisés en 2016 par la CBJC soient présentés aux résidents des trois villes riveraines. Ville de Lac-Saint-Joseph devrait prendre le leadership en convoquant une réunion publique avec la CBJC. »

10. Suivi de la signature du registre référendaire

Le Maire explique le contenu de la lettre qui a été transmise aux citoyens suite à la signature du registre. Il mentionne que la Ville continuera à travailler sur le projet d'hôtel de ville seulement.

M. Clément Gignac mentionne qu'on doit signifier au ministère d'ici le 15 octobre 2017 le projet que nous avons et que ce projet soit terminé le 31 décembre 2018. M. Claude Tessier trouve qu'un hôtel de ville c'est important. Il ne faut pas perdre notre subvention de 481 000 \$. Madame Théberge éprouve un malaise du fait qu'on n'avait pas parlé du Plan B.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

M. O'Donnell Bédard mentionne que l'Hôtel de Ville est la priorité et il faut que ce soit accessible douze (12) mois par année.

11. Autres sujets

Aucun autre sujet n'a été ajouté.

12- Période de questions

Aucune autre question.

13.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h30.

CA-063-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire